

## Axiom Obligataire – Part RC EUR(v)

Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois : Axiom Lux

<b>VL &amp; Perf. du mois</b>  2143,69  -0,94%	<b>Encours du Fonds</b>  € 762M	<b>SRI<sup>1</sup></b>  	<b>SFDR<sup>2</sup></b>  
--	---------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

<b>Société de gestion</b>	Axiom Alternative Investments
<b>Structure juridique</b>	SICAV Luxembourgeoise : Axiom Lux
<b>Date de création de la stratégie<sup>4</sup></b>	23/07/2009
<b>Date de création de la part</b>	06/10/2010
<b>Date de création du Fonds<sup>4</sup></b>	Absorption le 25/01/2019
<b>Code ISIN</b>	LU1876460905
<b>Minimum de souscription</b>	1 part
<b>Devise de la part</b>	EUR
<b>Frais de gestion</b>	1,2%
<b>Frais d'entrée</b>	0% (2% max.)
<b>Frais de sortie</b>	0% (2% max.)
<b>Commission de surperformance</b>	20% (si perf. > à l'indice)
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation
<b>Fréquence de valorisation</b>	Quotidienne
<b>Règlement / Livraison</b>	Avant 12h / Règlement J+3
<b>Risques principaux</b>	Risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité (pour plus de renseignement veuillez consulter le prospectus du fonds)

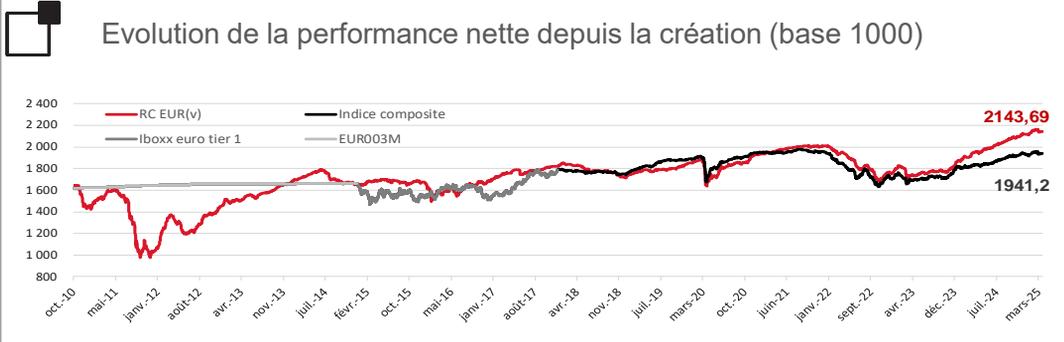
**Objectif d'investissement<sup>3</sup>**  
 L'objectif de ce Fonds est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement (net des frais de gestion) similaire ou supérieur à celui de son indice de référence : indice ICE BofAML Euro Financial (40 %), indice ICE BofAML Euro Corporate (40 %) et indice ICE BofAML Contingent Capital (20 %)<sup>5</sup>. Le Fonds est géré selon le principe de la gestion active et fait référence aux Indices de référence à des fins de comparaison uniquement.

**Performances historiques nettes (EUR)**

Performances calendaires <sup>6</sup>							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	-5,48%	7,54%	4,30%	4,02%	-12,65%	6,92%	12,94%
Indice de référence	-2,03%	7,80%	3,25%	0,15%	-12,87%	7,34%	6,16%

	Performances cumulées <sup>6</sup>					Performances annualisées <sup>6</sup>			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Création	3 ans	5 ans	Depuis Création
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	-0,94%	1,22%	9,62%	9,85%	27,24%	32,41%	3,18%	4,94%	1,96%
Indice de référence	-0,83%	0,50%	5,53%	4,80%	11,96%	19,90%	1,57%	2,28%	1,26%



**Indicateurs clés<sup>7</sup>**

Nombre de positions	131	Sensibilité taux	4,32
Volatilité 5 ans	3,35%	Sensibilité crédit	2,71
Volatilité 3 ans	3,52%	Rendement au call EUR	5,22%
Ratio de Sharpe 5 ans	0,42	Rendement à perpétuité EUR	6,09%
Ratio de Sharpe 3 ans	-0,05	Rating moyen émetteurs (WARF)	BBB+
Spread	312 bps	Rating moyen émissions (WARF)	BBB-

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Source : Axiom Alternative Investments | <sup>1</sup> L'échelle de risque (SRI) représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti | <sup>2</sup> Le Règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est un ensemble de règles européennes visant à rendre les fonds d'investissement plus comparables sur les critères de durabilité et à accroître la transparence pour les investisseurs finaux. Le SFDR se concentre sur plusieurs indicateurs extra-financiers prédéfinis pour évaluer la durabilité du processus d'investissement sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. | <sup>3</sup> Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement | <sup>4</sup> Fonds créée sous forme de FCP de droit français le 23/07/2009 avant d'être absorbé par la SICAV Axiom Lux de droit luxembourgeois le 25/01/2019 | <sup>5</sup> Informations sur les indices à l'adresse suivante : <https://www.theice.com/market-data/indices> | <sup>6</sup> Performances nettes de frais | <sup>7</sup> Rendement à perpétuité du portefeuille, hors cash, toutes devises confondues. Le rendement à perpétuité est le taux de rendement du portefeuille avec l'hypothèse que les titres ne sont pas remboursés et conservés à perpétuité



## Commentaire de gestion

## Équipe de gestion



ANTONIO ROMAN



DAVID BENAMOUCHE

En mars, les marchés ont intégré une probabilité accrue de ralentissement de la croissance mondiale, dans un contexte de tensions commerciales alimentées par la politique de tarifs douaniers de l'administration Trump et de publications macroéconomiques décevantes aux États-Unis. Les actifs risqués européens ont continué à surperformer, l'Allemagne ayant adopté un plan de dépenses historique comprenant un fonds d'infrastructure de 500 milliards d'euros à décaisser sur 12 ans et une exemption illimitée du frein à l'endettement pour les dépenses militaires. Les spreads de crédit se sont écartés, l'indice Subfin gagnant 10 points de base pour atteindre 120 pdb et le Xover 30 pdb pour atteindre 328 pdb. Les rendements du Bund allemand ont grimpé de 32 pdb, principalement en raison d'une pentification de la courbe allemande, tandis que les bons du Trésor américain sont restés stables. Le Stoxx 600 Banks a reculé de -3,84% contre -5,75% pour le S&P 500. Les actions des banques européennes ont bien résisté, ne reculant que de -0,61% contre -9,47% pour les banques américaines.

Le sentiment macroéconomique a été dominé par les annonces liées aux droits de douane. L'administration Trump a introduit un droit de douane de 25% sur les importations mondiales de voitures ainsi que leurs composants, avec quelques exemptions pour les pays de l'accord États-Unis-Mexique-Canada (USMCA). De nouvelles mesures tarifaires sectorielles, ainsi que des mesures de rétorsion, sont attendues pour le 2 avril. Dans l'ensemble, les économistes estiment que l'effet combiné des droits de douane américains et des mesures de représailles pourrait avoir un impact négatif d'environ 1,25% sur le PIB du G10, bien que les prévisions soient très dispersées. Lors de sa réunion de mars, la FED a révisé à la baisse ses perspectives de croissance et à la hausse ses perspectives d'inflation, mais a qualifié de « transitoire » la hausse de l'inflation des biens due aux droits de douane, ce qui a été accueilli avec optimisme par le marché. Ailleurs, la semaine dernière, Erdogan, en arrêtant son principal opposant politique, le maire d'Istanbul, Erem Imamoglu, a provoqué des turbulences sur les actifs turcs. La Banque centrale turque a réagi rapidement en relevant de 2% son taux directeur au jour le jour, le portant à 46%, et en vendant au moins 8 milliards de dollars mercredi pour enrayer la chute de la livre turque.

En ce qui concerne les fusions et acquisitions bancaires, l'Italie a de nouveau attiré l'attention, la BCE ayant émis un avis négatif sur l'utilisation du « compromis danois » dans le cadre de l'opération entre Banco BPM et Anima. Banco BPM poursuivra néanmoins la transaction et procédera à une optimisation des actifs pondérés en fonction des risques afin de porter son ratio CET1 pro forma au-dessus de 13 %. L'annonce de l'acquisition d'Oldenburgische Landesbank par le Crédit Mutuel par l'intermédiaire de sa filiale allemande Targobank a quelque peu surpris. La banque privée suisse J Safran Sarasin a acquis 70% de Saxobank auprès de l'ancien actionnaire majoritaire chinois Geely. Cinven a vendu son consolidateur européen d'assurance-vie Viridium à un consortium dirigé par Allianz pour 3,5 milliards d'euros. ING a acquis une participation de 17,5% dans la banque privée néerlandaise Van Lanschot Kempen.

La saga réglementaire d'UBS a pris une tournure plus dramatique, la banque menaçant de délocaliser son siège social hors de Suisse si elle était tenue de détenir 25 milliards de dollars de capital supplémentaire. Dans une tentative de compromis avec la FINMA, UBS a proposé de plafonner la taille de sa division banque d'investissement à 30% du chiffre d'affaires total. Le projet de loi du gouvernement visant à réviser les exigences en capital devrait être présenté au Parlement en mai.

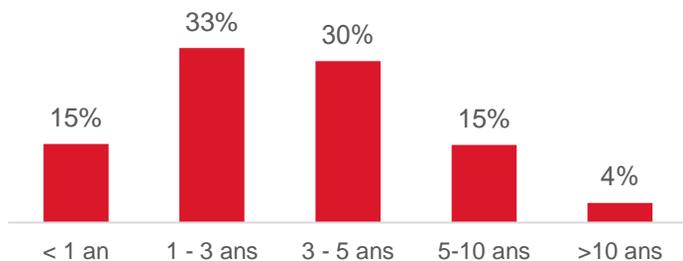
La conférence de Morgan Stanley sur les financières européennes en mars a connu une forte affluence, marquée par une proportion record d'investisseurs américains — signe d'un appétit mondial croissant pour le risque européen, jugé attractivement valorisé. Les PDG présents ont affiché un ton résolument confiant, évoquant des dynamiques de revenus positives à court terme, mais également des facteurs de soutien à moyen terme tels que le plan budgétaire allemand, le besoin accru d'investissements en Europe, ainsi que les avancées sur l'union des marchés de capitaux et l'union bancaire.

Les agences de notation ont adopté une tonalité plus positive à l'égard de la Grèce, dans le sillage du relèvement de la note souveraine par Moody's et de la disparition des structures de holding non opérationnelles, notées par S&P. En Espagne, Moody's a relevé la notation de plusieurs banques, s'appuyant sur une amélioration de l'évaluation du risque pays dans le secteur bancaire ; à noter notamment que le titre subordonné T2 de Sabadell est désormais classé Investment Grade en notation composite. Moody's a également révisé la perspective du secteur bancaire pour plusieurs pays européens : Belgique, Allemagne, Suède, France et Pays-Bas, qui passent tous d'une perspective négative à stable. S&P, de son côté, a revu à la hausse la perspective de Deutsche Pfandbriefbank (PBB), la faisant passer de Négative à Stable, tout en maintenant la note Senior Preferred en catégorie Investment Grade. L'agence a également amélioré la perspective sur Raiffeisen Bank International (RBI), passée de Négative à Stable, à la suite du repli stratégique de la banque sur ses activités en Russie et au Bélarus.

Sur le front des émissions, le mois a été relativement calme pour les banques. Nous pouvons mentionner la nouvelle AT1 de Metro Bank, assortie d'un coupon record de 14% en GBP, ainsi que le succès de l'émission d'un nouvel AT1 par Deutsche Bank, réalisée dès le lendemain du non-rappel sur son AT1 à 4,789% en USD, décision motivée par des divergences comptables liées aux devises. L'activité des assureurs s'est accélérée, avec trois nouvelles RT1 de NN, ASR et Aviva.

## Répartition du portefeuille (en % de l'actif)

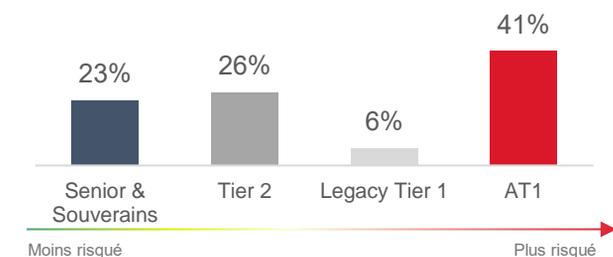
### Répartition par maturité<sup>1</sup>



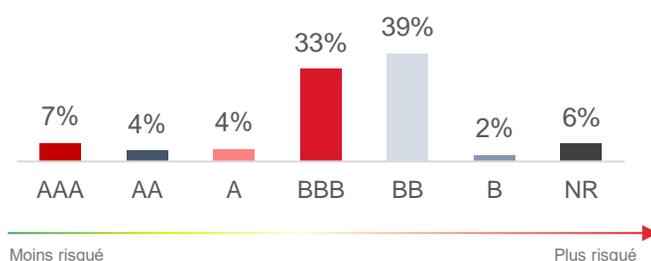
### Les 5 émetteurs principaux<sup>2</sup>

DEUTSCHE BANK AG	3,71%
AAREAL BANK AG	2,97%
OSB GROUP PLC	1,89%
FIDELIDADE SEGUROS PT	1,86%
BAWAG GROUP AG	1,85%

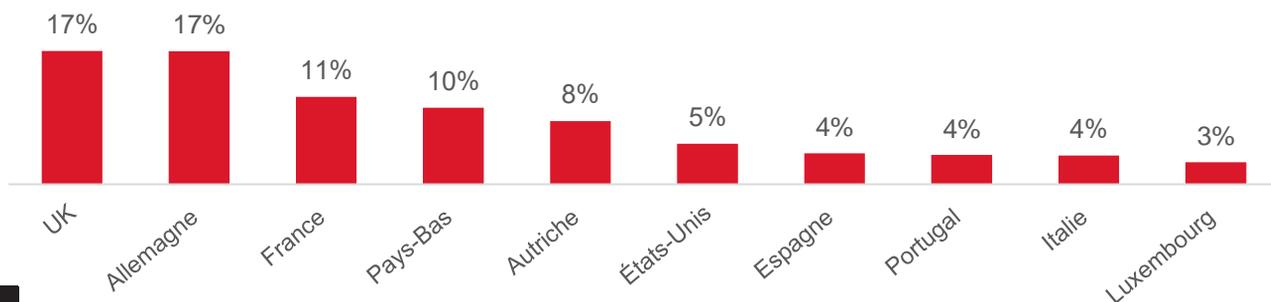
### Répartition par subordination<sup>1</sup>



### Répartition par notation<sup>3</sup>



### Top 10 pays<sup>1</sup>



## Glossaire

<b>Subordination de dette</b>	Le principe général est que lorsqu'il n'y aura pas suffisamment d'argent pour rembourser toutes les dettes, la dette subordonnée sera payée après les autres dettes.
<b>Tier 1</b>	Titres non prioritaires en cas de liquidation, ils n'ont pas d'échéance, leur coupon est facultatif et non cumulable. Ce sont les titres de dette les plus risqués et offrant pour cela, des rendements parmi les plus importants.
<b>Obligations Legacy</b>	Dette hybride qui était éligible en tant que capital réglementaire sous Bâle 1 ou Bâle 2 et qui n'est plus éligible sous Bâle 3.
<b>Contingent convertible (Coco)</b>	Titres qui peuvent être convertis en actions dans certaines circonstances, généralement lorsqu'un seuil de ratio de solvabilité a été franchi.

Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.

Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires accessibles sur notre site [www.axiom-ai.com](http://www.axiom-ai.com) ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion. Compartiment de AXIOM LUX, société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et agréée par l'organisme de régulation financière (la CSSF) en tant qu'OPCVM. Le prospectus pour la Suisse, le document d'information clé pour l'investisseur, les rapports semestriels et annuels et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse et du bureau de paiement du fonds : CACEIS, Montrouge succursale de Nyon/Suisse, SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Il se peut que des OPC présents dans le Fonds ne soient pas commercialisables en Belgique. Nous recommandons donc à la clientèle belge de vérifier avec son conseiller en investissement les modalités de souscription dans le Fonds.

Source : Axiom Alternative Investments | <sup>1</sup> Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name | <sup>2</sup> Hors obligation d'Etat | <sup>3</sup> Uniquement titres obligataires



## Risques principaux

**Risque de perte de capital** : les compartiments n'offrent aucune protection ni garantie. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de récupérer intégralement leur investissement initial.

**Risque opérationnel** : risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment

**Risque de change** : une partie des actifs pouvant être libellés dans des devises autres que la devise de référence, le compartiment peut être affecté par des modifications dans le contrôle des changes ou dans les taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. C'est pourquoi le compartiment sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel demeure. Ces fluctuations des taux de change peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

**Risque de crédit** : ce risque découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, à savoir le paiement des coupons et/ou le remboursement du capital à l'échéance. Un tel défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment (y compris les contrats d'échange sur rendement total ou les DPS). Cela inclut également le risque d'une dégradation de la notation de crédit de l'émetteur.

**Risque de contrepartie** : un compartiment qui investit dans des dérivés de gré à gré peut se trouver exposé au risque découlant de la solvabilité de ses contreparties et de leur capacité à respecter les conditions de ces contrats. Le compartiment peut conclure des contrats à terme, des options et des swaps, y compris des CDS, ou utiliser des techniques dérivées, ce qui implique le risque que la contrepartie ne respecte pas ses engagements aux termes de chaque contrat.

**Taux de change** : tout investissement en actions peut impliquer directement ou indirectement un risque de change. Si la valeur liquidative du compartiment est calculée dans sa devise de référence, la performance d'un actif sous-jacent ou de ses composantes libellées dans une devise autre que la devise de référence dépendra également du taux de change de cette devise. De même, la devise autre que la devise de référence dans laquelle un actif du compartiment est libellé implique un risque de change pour le compartiment.

**Risque de liquidité** : risque découlant de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre des titres détenus en portefeuille lorsque nécessaire et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille limitée du marché ou de volumes d'échange insuffisants sur le marché où ces titres sont habituellement négociés. La concrétisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

**Utilisation des produits dérivés** : si un compartiment dont la performance est liée à un actif sous-jacent investit souvent dans des instruments dérivés ou des titres différents de l'actif sous-jacent, des techniques de dérivés seront utilisées pour relier la valeur des actions à la performance de l'actif sous-jacent. Si l'utilisation prudente de telles techniques de dérivés peut être bénéfique, les instruments dérivés comportent également des risques qui, dans certains cas, peuvent se révéler supérieurs aux risques associés aux instruments plus traditionnels. Des frais de transaction peuvent être associés à l'utilisation de ces instruments dérivés.

**Risque lié aux données climatiques/ESG** : le processus d'intégration ESG de la Société de Gestion s'appuie sur des données tierces provenant de fournisseurs de données climatiques/ESG. Les fournisseurs de données peuvent appliquer différents modèles et utiliser différentes sources d'information, susceptibles de contenir des données inexactes, incomplètes ou non auditées. En outre, en cas d'insuffisance des données, les fournisseurs de données peuvent recourir à des méthodes internes pour produire des estimations et des approximations subjectives. De même, la Société de Gestion procède à une analyse qualitative s'appuyant sur des informations auto-déclarées, qui ne sont généralement pas auditées par un tiers. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille fonde ses décisions d'investissement sur ces données, cette incertitude dans la collecte des données peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille.